



Commune de Goupillières

Compte-rendu du conseil municipal du 09 juin 2023

Date de convocation : 23 mai 2023

Date d'affichage : 23 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Quorum : 7

Absents : 2

Vote : 12

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Goupillières, sous la Présidence de Mme FRANÇOIS Régine.

Étaient présents :

Mme FRANÇOIS Régine, Mme MELEARD Muriel, M. MOKRY Germain, Mme MEIER Sophie, Mr ALBERT Bruno, Mme CORDIER Marie-Hélène, M. DESLANDES Pierre, Mme BAUDRY Mireille, Mme AMIOT-KLAJNY Coralie, M. LOISEL Olivier, M. Pierre-Emmanuel COGNET et Mme BELLO Céline

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. JEAN Stéphane, Mme DELAINE Patricia.

Mme MARINO Anne est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente réunion du 27 mars 2023 a été lu et approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour N°1 :

- Désignation des délégués et des suppléants.

Ordre du jour N°2 :

- Vote du renouvellement de l'assurance statutaire.
- Vote de la fiscalité SIVU CIT et SIVU EMIT.
- Vote de l'amende contre le dépôt sauvage.
- Divers.

Conseil Municipal du 09 juin 2023

- **Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs 2023 :**

Après le vote du dernier conseiller, le maire a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Proclamation de l'élection des délégués :

| LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres et en toutes lettres | |
|---------------------------------|---|----------|
| Mme FRANÇOIS Régine | 14 | Quatorze |
| M JEAN Stéphane | 14 | Quatorze |
| M. MOKRY Germain | 14 | Quatorze |

Proclamation de l'élection des suppléants :

| LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres et en toutes lettres | |
|---------------------------------|---|----------|
| Mme MELARD Muriel | 14 | Quatorze |
| M. LOISEL Olivier | 14 | Quatorze |
| M. COGNET Pierre-Emmanuel | 14 | Quatorze |

○ Amende administrative contre le dépôt sauvage :

Contre l'abandon et dépôt d'ordures ; pour le non-respect des règles de collecte ; pour l'abondance d'ordures transportées dans un véhicule ; contre l'encombrement permanent sur la voie publique ; vu le code de l'environnement (Articles L541-3 et L541-46, et considérant qu'il y a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune ; que le service de collecte et d'élimination des ordures ménagères est mis en place pour tous et qu'il convient de le respecter ; et qu'il existe un réseau de déchetteries sur le territoire ; le conseil municipal décide après avoir délibéré, à l'unanimité, d'instituer une amende administrative de **5000.00 euros** due par les auteurs des dépôts de déchets sur la voie publique et de mettre en demeure de faire évacuer les déchets.

○ Vote des participations communales :

Le Conseil Municipal décide après avoir délibéré et vote en centimes syndicaux les dépenses d'investissement et de fonctionnement liées aux différents syndicats dont la commune dépend :

SIVU EMIT Maternelle : **28 312.00 Euros**

SIVU CIT : **8902.00 Euros**

Soit pour 2023 : **37 214.00 Euros.**

○ **Renouvellement du contrat groupe statutaire :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les taux et prestations négociés pour la Collectivité par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire et décide d'adhérer **à compter du 1er Janvier 2023** au contrat d'assurance groupe (2023-2026) et jusqu'au 31 décembre 2026 en optant pour les garanties suivantes :

○ **Divers.**

Dimanche 3 septembre : foire à tout : ouverture des réservations dès aujourd'hui, prix inchangé à 6€ le mètre et 3m minimum pour réserver. L'organisation sera planifiée par M. Mokry, chaque conseiller sera attendu pour tenir le même rôle que l'an passé. Pour ceux qui ne pourront pas être présents il nous faudra essayer de trouver des bonnes volontés parmi nos concitoyens pour les remplacer.

Fond vert : Mme la sous-préfète, Florence Ghilbert, nous a communiqué en avance de phase que nous étions retenus pour bénéficier du fond vert, une subvention très intéressante qui va nous permettre de passer notre éclairage public en « LEDS » pour tous les réverbères qui n'en sont pas encore équipés, y compris l'éclairage de l'église.

Dates à retenir :

Samedi 7 octobre : soirée municipale en faveur de l'école des Goupils, thème à réfléchir, idée proposée : une soirée vénitienne, reste à trouver le traiteur qui convient.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 et ont signé les membres présents.